



Montreuil, le 17 avril 2026 – Communiqué de la Fédération CGT des services publics

La fonction publique, garante de l'intérêt général, doit privilégier et préserver la filière bois/papier française

La CGT Fonction publique, soucieuse de faire vivre l'intérêt général et l'exemplarité de l'État, revendique que les administrations publiques, les collectivités territoriales et les services hospitaliers s'engagent à adopter une démarche vertueuse en matière d'approvisionnement en fournitures bureautiques.

En cela, elle soutient la filière bois/papier française. En effet, chaque jour ce sont des tonnes de papier qui sont utilisées par les services administratifs publics. Il s'agit d'un volume budgétaire colossal qui se retrouve sur un marché ouvert à la libre concurrence, compte tenu des modes de gestion actuels des services.

Alors qu'un débat existe actuellement sur la nécessité que l'État achète français, la CGT Fonction publique juge qu'un signal doit être donné et il y a urgence ! C'est une question éthique !

A l'heure actuelle, les usines de Saint-Gaudens, Tarascon, Chapelle-Darblay, ainsi que tous les autres sites de production en France, fournissent suffisamment de pâte à papier pour conforter et développer une filière de proximité.

Par l'engagement de se fournir auprès des entreprises françaises de la filière bois/papier, l'État, les collectivités et les services hospitaliers soutiendraient à la fois l'industrie française, ses centaines d'entreprises et ses milliers d'emplois, allant de la gestion de la forêt à la fabrication de papier, ainsi qu'un aménagement équilibré du territoire dans le cadre du développement durable.

Le rôle de l'Office national des forêts, en tant qu'organisme de l'État, est également primordial. L'État vient de le solliciter pour assurer un meilleur approvisionnement en bois des deux usines. La CGT en prend acte, mais cette gestion publique du bois, ainsi qu'un marché du bois régulé par les services de l'État, doivent être renforcés.

En urgence, la CGT Fonction publique demande que les ministères et administrations publiques de l'État, toutes les institutions, en commençant par le Parlement, les services de santé et les collectivités territoriales prennent l'engagement de se fournir principalement dans la filière bois/ papier française. Parmi les collectivités locales et dans cet objectif, le réseau de nos 36 000 communes doit faire l'objet d'une attention particulière et d'un soutien budgétaire si nécessaire.

Contact Presse : Natacha Pomet 06 19 90 59 35 _ permanence@cgt.org